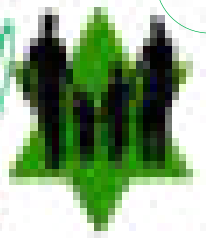


L'Assuré Social



**BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE
N°33 DU MOIS DE MARS 2024**



Invitée du Trimestre :

« La volonté du Gouvernement à travers mon Département est de construire un système de protection sociale efficace, robuste et inclusif par l'adoption d'une politique nationale y relative ».

*Madame Annie Michelle MOUANGA née GAMBOR
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale
et de la Formation Professionnelle P.3*



Éditorial: CNSS :

« Nous allons innover » P. 2



Partenariat CNSS/ Global Télécom Electronique P.9



Services de qualité à l'Agence Bangui Nord :.....P . 10

« L'Agence est pour nos clients, un Service à leur portée facilitant toutes leurs formalités administratives et aussi permettant de lutter contre les fraudes commises par certains personnels véreux ».

Bertin BOMELET OMOKOMY

- **CNSS : Le budget de l'exercice 2024 adopté !:.....P.4**
- **Mission bien accomplie :.....P .5**
- **CNSS : Objectifs 2028 :.....P. 5, 6**
- **Bonne et heureuse année 2024 à tous ! :.....P .7, 8**
- **Le vrai visage de la CNSS :.....P .11**
- **Recyclage des Agents d'enrôlement biométrique :.....P . 11**
- **CARNET ROSE:.....P.12**

« Je fais de la lutte contre la corruption mon cheval de bataille »

dixit Vianey Marius Detanguy TAGO, D.G CNSS.

Nouvelle année, nouveau challenge. C'est fort de ce pari que nous avons lancé, lors de la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an, le slogan intitulé : « *nous allons innover* ».

Innover notre institution à travers des objectifs ambitieux définis dans notre nouveau Plan Stratégique Quinquennal 2024-2028 qui vise à « promouvoir une institution de sécurité sociale innovante, performante et viable pour servir des prestations sociales adéquates ».

Notre Caisse ne ménage aucun effort pour disposer des moyens et des ressources nécessaires à la mise en œuvre des différents axes de ces nouvelles réformes innovatrices, bénéfiques pour l'ensemble du personnel et des assurés sociaux.

Une CNSS innovée implique la mobilisation de l'ensemble de son personnel dans la discipline, l'ordre et le professionnalisme, chacun dans son domaine de compétence. Ce qui implique que chacun doit s'imposer le devoir de s'affirmer avec efficacité en vue d'atteindre les objectifs assignés.

Innover notre patrimoine commun exige également une volonté sans réserve de tous les acteurs que nous sommes, à s'imposer la loyauté, le civisme et l'intégrité professionnelle afin de permettre à l'opinion de découvrir l'autre vrai visage de la CNSS Centrafrique.

Innover la CNSS, c'est encore la capacité à rester attentif aux critiques et suggestions venant des partenaires notamment les assurés sociaux, nos principaux bénéficiaires cibles.



*Vianey Marius Detanguy TAGO,
D.G. de la CNSS*

Aussi, notre mission consiste-t-elle à poursuivre la modernisation de l'institution pour une meilleure prise en charge des clients.

Une CNSS innovée, c'est aussi vivre concrètement la digitalisation des services et des activités, la mise en place de nouveaux modes et outils de gestion modernes.

Enfin, il s'agit d'innover la gestion de ses ressources humaines, sans lesquels le développement de l'Institution pourra être compromis.

Pour la Direction Générale, 2024 s'annonce déjà comme une année de Travail opiniâtre, rien que le Travail dont les résultats attendus seront visibles et convainquants quand sonnera l'heure des évaluations globales du parcours effectué.

Oui ! Les défis sont prévisibles mais ils ne sont ni impossibles à affronter, ni insurmontables.

Dans le présent numéro, la Direction Générale convie ses lectrices et lecteurs à découvrir ce que 2024 nous réserve, en terme de perspectives d'avenir face à notre quinquennat auquel nous voulons un bon commencement.

Par ailleurs, notre Une est centrée autour de notre Invitée du Trimestre qui n'est autre que notre Ministre de tutelle. Les enjeux, défis et perspectives d'avenir de la politique du gouvernement en matière de la protection sociale, constituent la substance de son intervention.

Nous vous souhaitons un bon confort de lecture à toutes et à tous.

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

La CNSS s'engage dans la lutte contre la fraude et dit :

NON à la corruption !
Assuré Social, si tu es victime de
Corruption de la part d'un agent de la CNSS, appelle les numéros :
76 17 84 84 / 72 17 84 84

« L'Assuré Social » a eu l'honneur d'être reçu, en ce début d'année 2024, par Madame Annie Michelle MOUANGA née GAMBOR, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, Ministre de tutelle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Ce Département ministériel en charge de la Protection Sociale a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en la matière. Le Responsable n°1 dudit Département, a bien voulu situer l'opinion sur les chantiers majeurs en matière de Sécurité Sociale, sans oublier les enjeux, les défis, les contraintes et les perspectives qui s'imposent à son ministère.

L'Assuré Social (A.S.) : Mme le Ministre, par décret n°24.001 du 04 janvier 2024, vous avez été reconduite à la tête du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle. Peut-on savoir quels sont vos secrets qui ont conduit à votre reconduction ?

Annie Michelle MOUANGA née GAMBOR (A.M.M.G.) : Je vous remercie tout d'abord de l'opportunité que vous m'offrez pour aborder certaines questions d'importances majeures qui touchent l'ensemble de nos concitoyens actifs ou non-actifs. Pour revenir précisément à votre première question, j'avoue le choix des hauts dirigeants du pays relève de la seule discrétion de la plus Haute Autorité de l'Etat, je veux citer, Son Excellence, Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'Etat. Bien entendu, ce choix est toujours proposé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Seules ces personnalités peuvent expliquer le choix qui a, une fois de plus, porté sur ma modeste personne. Au demeurant, nantie de ma Feuille de route qui tire son essence dans la vision politique du Président de la République, Chef de l'Etat et suivant la planification stratégique et opérationnelle au niveau du Département dont j'ai la charge, je privilégie un travail en équipe, l'anticipation, l'innovation le tout dans un esprit de responsabilité et de patriotisme.



Madame
Annie Michelle MOUANGA née GAMBOR
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection
Sociale et de la Formation Professionnelle

A.S : Vous êtes à la tête d'un Département hautement technique et stratégique en vue de l'accomplissement de la mission du Gouvernement dans les domaines qui sont les vôtres. Quels sont vos atouts pour l'exécution de vos missions ?

A.M.M.G : Merci beaucoup ! Je voudrais rappeler que la mission que le Président de la République, Chef de l'Etat m'a confiée à la tête de ce Département vise les piliers essentiels suivants : la promotion et le renforcement des normes du travail et du dialogue social, le déploiement d'une politique de l'emploi et la formation professionnelle en adéquation et enfin fournir un seuil de protection sociale à la population pour assurer son bien-être.

C'est d'abord et avant tout la confiance et le soutien dont nous avons pu bénéficier de la part des plus hautes autorités de l'Etat, ensuite nous avons un capital humain compétent au sein de notre Département et enfin, les perspectives meilleures d'une 7ème République qui s'offrent à notre pays suite à la promulgation de la nouvelle Constitution et surtout la mise en œuvre du prochain plan national de développement.

A.S : Quels sont les principaux enjeux, les opportunités, les défis et les contraintes de la protection sociale en République Centrafricaine en général et de la sécurité sociale, en particulier ?

A.M.M.G : La protection sociale est aujourd'hui un facteur déterminant de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales. Un instrument sans conteste de promotion de la solidarité nationale et de l'équité. Voilà les grands enjeux derrière ce sec-

teur transversal. La volonté du Gouvernement à travers mon Département est de construire un système de protection sociale efficace, robuste et inclusif par l'adoption d'une politique nationale y relative. Les contraintes sont de plusieurs ordres entre autres, le renforcement de la coordination et de suivi-évaluation des actions de protection sociale. En termes d'opportunité, nous sommes en phase de rédaction du prochain Plan National de Développement, qui nous permettra de tendre vers une protection sociale véritablement transformatrice pour accompagner la dynamique de la croissance économique et sociale. Cela se matérialisera concrètement par l'élaboration d'un registre social unique, l'extension des filets de protection sociale aux couches non-couvertes, la création et l'opérationnalisation de la Caisse Autonome des Pensions des Fonctionnaires et Agents de l'Etat enfin, la finalisation du processus de mise en place de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Cela se fera bien sûr par la définition d'une stratégie de mobilisation de ressources cohérentes et à la hauteur de nos ambitions.

A.S : Etes-vous satisfaite des résultats de la mise en œuvre de votre feuille de route en matière de la sécurité sociale, sinon comment comptez-vous vous y prendre ? Et qu'en est-il du projet phare du Gouvernement en matière de l'extension de la sécurité sociale ?

« La protection sociale est aujourd'hui un facteur déterminant de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales. Un instrument sans conteste de promotion de la solidarité nationale et de l'équité. »

A.M.M.G. : Mon Département assure la tutelle technique de la CNSS et représente le Gouvernement au sein des instances internationales et régionales de prévoyance sociale à l'instar de l'OIT et de la CIPRES. Dans ce cadre, les politiques, les stratégies, les décisions, les directives et les résolutions qui y sont issues sont transposées dans le cadre juridique de gouvernance de protection sociale par exemple, la convention d'objectif entre la tutelle et le Conseil d'Administration et le contrat de performance entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale. En matière de protection sociale, je confirme qu'il y a des progrès tangibles en matière de réforme. Voyez-vous, les résultats de l'étude actuarielle de la CNSS sont en cours de mise en œuvre à travers la révision du Code de Sécurité Sociale dont l'avant-projet est déjà finalisé. Au chapitre du plan directeur informatique, l'on envisage l'enrôlement biométrique des assurés sociaux et l'étude d'extension de la sécurité sociale aux acteurs de l'économie informelle et rurale. Je suis très satisfaite de ce que la CNSS vient de se doter d'un nouveau Plan stratégique quinquennal. Des études ont également été réalisées pour la création et l'opérationnalisation de la Caisse Autonome des Pensions des Fonctionnaires et Agents de l'Etat et la finalisation du processus de mise en place de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

A.S : Votre mot de fin pour les lecteurs de notre Bulletin ?

A.M.M.G : Un souhait de santé, de sécurité et de bien-être aux assurés de Centrafrique et de longévité à votre Journal.

Propos recueillis par la Rédaction

CNSS : Le budget de l'exercice 2024 adopté !

Dix-huit milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent mille francs CFA (18. 599. 700. 000. FCFA), est le montant du budget de l'exercice 2024 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, adopté le 19 janvier 2024 par le Conseil d'Administration, dirigé par Irène MOUSSA KEMBE.



C'est au cours d'une session ordinaire tenue dans la salle de réunion de la CNSS que les cinq administrateurs ont minutieusement examiné et adopté le budget 2024 et le Plan Stratégique Quinquennal 2024- 2028 de l'institution.

Le budget de l'exercice 2024 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 18. 599. 700. 000. FCFA, contre la somme de 15.600.200.000. FCFA pour l'année précédente. Comparativement à l'année 2023, le budget de 2024 est en hausse. Il a augmenté de 2.999.500.000. FCFA, soit une hausse exponentielle de 19,23%. Cela s'explique par la grande ambition de la nouvelle équipe dirigeante d'exécuter les activités prévues dans le Plan d'Action 2024.

Il convient de noter que pour réaliser ces prévisions, les hauts dirigeants de la CNSS ont tablé sur les cotisations sociales, les produits de loyers, les produits de l'Ecole Maternelle et autres sources financières. Voici ci- dessous le tableau indicatif des prévisions en recettes :

N°	Désignation	Montant (FCFA)
01	Cotisations sociales	18.300.000.000
02	Loyers des Immeubles de rapport	160.200.000
03	Frais d'écolage de l'école maternelle	34.500.000
05	Produits des placements financiers	100.000.000
06	Produits divers	5.000.000
	TOTAL	18.599.700.000

Quant aux prévisions en dépenses, elles sont réparties selon plusieurs rubriques, notamment les dépenses techniques, les dépenses d'investissement et celles du fonctionnement de l'institution. Les dépenses sont structurées de la manière suivante :

- ⇒ Dépenses techniques : 7.338.027.119. FCFA.
- ⇒ Dépenses d'investissement : 248.600.840. FCFA.
- ⇒ Aussi, les investissements en immobilisation financière ont été projetés à hauteur de : 5.924.463.805. FCFA.
- ⇒ Dépenses de fonctionnement : 5.088.608.236. FCFA.

Rappel que le Conseil d'Administration de la CNSS est composé comme suit :

- 1-Madame Irène **MOUSSA KEMBE**, Administratrice, Présidente du Conseil d'Administration ;
- 2-Monsieur Théodore **LAWSON**, Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration ;
- 3-Monsieur Jean De Dieu **YONGONDOUNGA**, Administrateur, Membre du Conseil d'Administration ;
- 4-Monsieur Sabin **KPOKOLO**, Administrateur, Membre du Conseil d'Administration et ;
- 5-Monsieur Noël **RAMADAN**, Administrateur, Membre du Conseil d'Administration.

En somme, le budget de l'exercice 2024 qui est élaboré par la nouvelle équipe dirigeante de la CNSS et adopté par le Conseil d'Administration, est en adéquation avec les axes du Plan Stratégique Quinquennal 2024-2028, décliné en Plan d'Action Annuel.

La Rédaction

Mission bien accomplie

Sept travailleurs de la CNSS, dont trois femmes, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, ont été honorés par la Direction Générale, au cours d'une cérémonie organisée le 04 janvier 2024, dans la salle de réunion de ladite institution.



Photo de famille avec les nouveaux retraités

L'occasion a permis au Directeur Général, de rendre un hommage mérité, au nom du Ministère de tutelle et celui du Conseil d'Administration, à ces nouveaux retraités après de bons et loyaux services rendus à la Caisse et au pays. En retour, ces derniers ont, tour à tour, présenté leurs civilités à la Direction Générale, avant de prodiguer de sages conseils aux collaborateurs encore en activité. Comme il est de tradition, un repas leur a été offert, accompagné de cadeaux. Il s'agit de :

- 1-Monsieur Jean **NDEBO**, 17 ans de service ;
- 2-Monsieur Marcelin Justin **DAMAÏ**, 22 ans d'ancienneté ;
- 3-Monsieur Ambroise **FEÏMONA**, 26 ans de service ;
- 4-Madame Christine **ZAWA**, 30 ans de service ;
- 5-Madame Brigitte **YANGONGO**, 41 ans d'ancienneté ;
- 6-Madame Marie Noëlle **KPEKO**, 41 ans de service ; et
- 7-Monsieur Jean Paul **GBAKARA**, qui a totalisé 42 ans de service.

Ainsi de valeureux commis de la CNSS sont aux termes d'une mission bien accomplie.

La Rédaction

CNSS : Objectifs, 2028

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), instituée par la loi N°06.034 du 28 décembre 2006 est chargée d'assurer la couverture sociale des travailleurs régis par le Code du Travail. Conformément aux dispositions de l'article 19 alinéa 5 du Décret n°115 du 27 avril 2009, portant Statuts juridique et institutionnel de cette institution, son Directeur Général est appelé à signer un contrat de performance avec le Conseil d'Administration, un important document de pilotage des activités dans un horizon de cinq (5) ans et qui fixe les objectifs à atteindre et les résultats escomptés.

Quand la CNSS avait adopté le Plan Stratégique Quinquennal 2017-2021, sa vision globale était de bâtir, à l'horizon 2021, une institution centrafricaine de sécurité sociale, moderne et digne de ce nom, en vue d'une meilleure prise en charge des assurés sociaux.

La Direction Générale, soucieuse de maintenir sa place dans le concert des nations en matière de protection sociale, opte pour un nouvel outil de pilotage à moyen terme entre 2024-2028 en vue de supplanter celui de 2017-2021.

Pour la Direction Générale de la Caisse, le Plan Stratégique 2024-2028 intervient dans un contexte marqué par la fin du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA), au niveau national à la mise en œuvre d'un nouveau Plan National de Développement (PND) 2024-2028 qui, intègre les besoins de son pilier 3 à savoir, savoir « l'inclusion Sociale et le Développement du Capital Humain ».

Il faut noter par ailleurs que la démarche suivie, pour l'élaboration dudit Plan Stratégique 2024-2028, est participative et inclusive prenant en compte toutes les parties prenantes de la CNSS. Une méthodologie qui a permis de recueillir les aspirations et les besoins de tous les acteurs et les partenaires de la CNSS, afin que le Plan soit un élément fédérateur, constituant ainsi la feuille de route des cinq (5) prochaines années.

D'aucuns confirmeront que le Plan Stratégique 2017-2021 a bel et bien permis de jeter les bases de la modernisation de la CNSS.

A titre de rappel, ce premier Plan était décliné autour de quatre (4) axes majeurs, à savoir :

- ◆ La maîtrise et l'optimisation du recouvrement des recettes ;
- ◆ L'amélioration continue de la qualité de service rendu aux clients ;
- ◆ La poursuite de la modernisation de l'institution ;
- ◆ La garantie de la pérennité du régime.

Aujourd'hui, la Direction Générale a la délicate responsabilité de mettre en œuvre ce Plan stratégique 2024-2028 qui comprend : cinquante (50) actions définies visant à atteindre quinze (15) ob-

jectifs spécifiques, répartis en quatre (4) axes stratégiques à savoir :

1. Améliorer les performances des métiers du recouvrement ;
2. Assurer des services performants pour une relation de qualité avec les usagers ;
3. Promouvoir des innovations au sein de l'institution ;
4. Enfin, garantir la viabilité et la pérennité du régime.

Les enjeux du Plan stratégique 2024-2028 étant immenses, la Direction Générale de la Caisse, malgré les imprévisibles défis, ne ménagera aucun effort pour moderniser et renforcer les actions de l'institution vis-à-vis des assurés sociaux, tout en garantissant une meilleure efficacité dans la gestion des moyens à l'horizon 2028.

A retenir que ce Plan Stratégique sera soutenu par un ensemble de documents notamment le Plan opérationnel, le budget prévisionnel et le Plan de suivi évaluation pour sa mise en œuvre effective. Ces documents clarifieront les acteurs, les périodicités, les moyens de réalisation et les indicateurs spécifiques.

Précisons que le coût global des différents projets du nouveau Plan Stratégique, sur les années à venir, est estimé à « Deux milliards Six Cent Vingt-Cinq millions de francs (2 625 000 000 F CFA) ».

Pour renforcer sa capacité, la Direction Générale s'appuiera sur les expertises d'un Comité de Pilotage créé à cet effet, chargé d'accompagner la mise en œuvre à tous les niveaux. Ce Comité assurera le suivi-évaluation et produira régulièrement ses rapports assortis des constats et des recommandations.

En plus d'un tableau en annexe, représentant le cadre logique, c'est-à-dire, la matrice de résultats qui permet de présenter de façon synthétique la logique d'intervention du Plan Stratégique et la façon dont les objectifs seront mesurés ainsi que les facteurs clés pouvant influencer l'atteinte des objectifs, un autre tableau spécifique, dans les détails, le contenu du Plan Stratégique.

Une nouvelle et délicate aventure commence pour la Direction Générale de la Caisse dont l'objectif est de réussir la mise en œuvre du Plan Stratégique Quinquennal 2024-2028. (Suite à la P. 6)

ACTIVITES CNSS

Objectifs, 2028: LE PLAN STRATEGIQUE (Suite)

ACTE 1 : Assurer les performances des systèmes de compensation			
N°	Objectif Stratégique	N°	Action à mener
001	1.1. Assurer la stabilité financière des comptes	101	Établir un budget prévisionnel pour les dépenses
		102	Supplémenter l'analyse des dépenses par l'analyse des besoins pour l'année N de l'année de référence
		103	Établir le plan annuel de dépenses
002	1.2. Assurer la stabilité des cotisations	104	Mettre en place les outils de suivi des cotisations en temps réel et à l'échelle de l'ensemble
		105	Assurer la stabilité des cotisations
		106	Assurer la stabilité des cotisations
		107	Assurer la stabilité des cotisations
		108	Assurer la stabilité des cotisations
003	1.3. Assurer la stabilité des dépenses	109	Assurer la stabilité des dépenses
		110	Assurer la stabilité des dépenses
ACTE 2 : Assurer les services performants pour nos cotisés de qualité avec les moyens			
N°	Objectif Stratégique	N°	Action à mener
004	2.1. Assurer la stabilité des services	201	Assurer la stabilité des services de l'ensemble
		202	Mettre en place les outils de suivi des services
005	2.2. Assurer le Management de Qualité	203	Mettre en place l'approche processus
		204	Développer une culture de qualité
006	2.3. Assurer la stabilité des prestations	205	Établir la responsabilité et identifier les points de passage
		206	Assurer la stabilité des prestations
		207	Assurer la stabilité des prestations
		208	Assurer la stabilité des prestations
		209	Assurer la stabilité des prestations
007	2.4. Assurer la stabilité des services en matière	210	Assurer la stabilité des services
		211	Assurer la stabilité des services
008	2.5. Assurer la stabilité des services professionnels	212	Mettre en place des pratiques d'assurance de la performance des professionnels
		213	Développer les services de la performance des professionnels
		214	Mettre en place des pratiques d'assurance de la performance des professionnels
		215	Mettre en place des pratiques d'assurance de la performance des professionnels
ACTE 3 : Préparer les décisions au sein de l'organisme			
N°	Objectif Stratégique	N°	Action à mener
009	3.1. Préparer les services en matière	301	Établir un processus de décision automatisé
		302	Développer les services de la décision
010	3.2. Préparer la stratégie d'assurance de la performance des professionnels	303	Assurer la stabilité des services
		304	Assurer la stabilité des services
011	3.3. Préparer le budget	305	Mettre en place la stratégie d'assurance de la performance des professionnels
		306	Assurer la stabilité des services
ACTE 4 : Assurer la stabilité et la performance des comptes			
N°	Objectif Stratégique	N°	Action à mener
012	4.1. Assurer la stabilité des comptes de l'ensemble des comptes	401	Développer une culture de qualité
		402	Mettre en place
		403	Assurer la stabilité des comptes
		404	Assurer la stabilité des comptes
013	4.2. Assurer la stabilité des comptes de l'ensemble des comptes	405	Assurer la stabilité des comptes
		406	Assurer la stabilité des comptes
		407	Assurer la stabilité des comptes
		408	Assurer la stabilité des comptes
014	4.3. Assurer la stabilité des comptes de l'ensemble des comptes	409	Assurer la stabilité des comptes
		410	Assurer la stabilité des comptes
		411	Assurer la stabilité des comptes
		412	Assurer la stabilité des comptes
015	4.4. Assurer la stabilité des comptes de l'ensemble des comptes	413	Assurer la stabilité des comptes
		414	Assurer la stabilité des comptes
		415	Assurer la stabilité des comptes

Bonne et heureuse année 2024 à tous !

La cérémonie de présentation des vœux du nouvel an au personnel de la CNSS et aux assurés sociaux par le Directeur Général, s'est déroulée le mercredi 24 janvier 2024 dans la somptueuse salle de conférence de l'institution. Le plan du cérémonial minutieusement élaboré a été exécuté à travers quatre déclarations. D'abord, celle du Directeur des Ressources Humaines et des Projets puis, celle du représentant du personnel retraité de la Caisse, suivie d'une allocution délivrée par le représentant du Collectif des Assurés Sociaux des Secteurs Privé et Public et des Rentiers enfin, le Directeur Général a délivré son traditionnel discours de vœux. Ont honoré de leur présence, les Délégués des assurés sociaux, le Coordonnateur de l'Inspection et d'Audit Interne, les Directeurs et Assimilés, ainsi que les Chefs de Services, Chefs de Sections et tout le personnel.

En prenant la parole, José Rodrigue **SORRO**, Directeur des Ressources Humaines et des Projets, a, au nom du personnel de l'institution, apprécié ce moment convivial, d'échanges et de communion fraternelle, « *partagé en famille professionnelle* » au tour du « *chef de famille* », le Directeur Générale de la CNSS.

L'intervenant a recentré ses pensées à l'endroit de ses collègues absents car, éprouvés. Il a saisi l'occasion pour souhaiter un prompt rétablissement à celles et ceux qui sont présentement malades avant de saluer la mé-



José Rodrigue **SORRO**, DRHP/CNSS

Accord d'Établissement révisé, de la création de la Mutuelle du personnel actif et retraités, « *preuves d'engagement infaillible de la Direction Générale à œuvrer en faveur des intérêts du personnel* ». José Rodrigue **SORRO** a félicité le Directeur Général, Vianey Marius Detangy **TAGO**, pour « *tous les sacrifices consentis et le travail abattu depuis son accession à la tête de l'institution* » et qui ont permis « *au public de découvrir le vrai visage de la CNSS* ». L'orateur a encouragé le Directeur Général à mettre l'accent sur « *la consolidation des acquis et la réalisation des défis multiformes de cette nouvelle*



Vue partielle de l'assistance



Vue partielle de l'assistance

moire de ceux « *qui nous ont quittés* », a-t-il témoigné et de solliciter une minute de silence.

Puis, le Directeur des Ressources Humaines et des Projets a abordé trois aspects ci-après :

1. Ce que « *la famille professionnelle a connu en mal* », selon ses propres termes. Il a fait allusion aux comportements indécents de quelques-uns de ses collaborateurs qui ont brillé par une désinvolture professionnelle, un « *manque d'efficacité et d'efficience dans le travail* », a-t-il martelé, empêchant ainsi les objectifs du plan d'actions 2023 de la Caisse d'être atteints.



Raphael KAMOT, Représentant du personnel retraité/CNSS

2. Evoquant « *les avancées enregistrées* », José Rodrigue **SORRO** a félicité la Direction Générale de n'avoir ménagé aucun effort pour « *les formations du personnel dans des grandes écoles à l'étranger et au pays* », la tenue de la « *Commission Paritaire* » a favorisé, d'après lui « *la mise à jour des avancements du personnel et le paiement, avec effet immédiat, de ces avancements, reclassement et la reconstitution des carrières* ». Il s'est réjoui du nouvel

année », entre autres, « *la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec à la clé, un plan de formations* » et « *la mise en œuvre du nouveau système électronique de contrôle de présence* ». Enfin, José Rodrigue **SORRO** a renouvelé ses vives félicitations au Directeur Général « *pour sa bonne gouvernance, son dévouement, sa détermination, sa disponibilité et sa proximité avec tous les collaborateurs* », tout en le rassurant fermement que « *le personnel, comme à l'accoutumée sera toujours à vos côtés* ».

3. A l'endroit du Directeur Général de la Caisse ainsi qu'à sa famille, José Rodrigue **SORRO** a formulé, pour terminer

son message, « *au nom du personnel et en son nom propre, les vœux de santé, paix, bonheur, succès, prospérité, longévité, bonne et heureuse année 2024, une année de réalisation des grands défis et de grandes ambitions de notre institution* », a-t-il conclu.

(Suite à la page 8)

(Suite de la page 7)

Patrick DOUBRO, empêché, Raphael KAMOT, représentant du personnel retraité de la CNSS, a délivré une brève et concise déclaration. Il a invoqué « *les bénédictions divines qui nous ont permis d'être en 2024* ». Il souhaiterait que de « *telle cérémonie soit mieux préparée afin que tous ses membres soient également représentés massivement* ».

En félicitant le Directeur Général, il s'est dit « *fier de voir Vianey Marius Detanguy TAGO occuper ce poste de Directeur Général de la Caisse* ».



Le DG avec le personnel retraité de la CNSS

Puis, Vianey Marius Detanguy TAGO a fait le bilan de l'année 2023 avant de jeter les bases des actions à venir. Concernant le bilan de l'année écoulée, le Directeur Général a évoqué « *la suspension de manière provisoire, l'octroi des Avances sur salaire et des Aides sociales pour des raisons de surendettement du personnel* ».



Le DG avec les Directeurs et Assimilés



Le DG avec les Assurés sociaux

Il a saisi l'occasion pour exhorter le Directeur Général à être attentif « *aux différentes audiences introduites par le personnel retraité* » puis, il a demandé « *aux collaborateurs en activités d'appuyer sans réserve le Directeur Général dans ses missions afin de porter le renom de l'institution* ».

Avant de présenter ses meilleurs vœux de nouvel an, au Directeur Général, à toute sa famille ainsi qu'aux collaborateurs, Raphael KAMOT a tenu à présenter ses gratitudes au Directeur Général pour « *le paiement anticipé des pensions ayant contribué à une bonne et réjouissante célébration des fêtes de fin d'année* ».

C'est le tour de Gaston GBEGBE, représentant du Collectif des Assurés Sociaux des Secteurs Privé/Public et des Rentiers, de délivrer son message. Il a renouvelé, à l'endroit du Directeur Général de la CNSS, de sa famille ainsi qu'à tout le personnel de l'institution, « *les meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2024, les encouragements dans tous les projets de sociétés initiés au profit de la CNSS* ». Il a imploré Dieu de « *bénir et protéger puissamment les membres du Collectif ainsi que toute l'administration de la Caisse* ».

A l'entame de ses propos, Vianey Marius Detanguy TAGO, le Directeur Général a remercié le public présent. Il a rappelé les moments difficiles que la Caisse a traversé au cours de l'année 2023. Difficultés « *liés au contexte socio-économique du pays, qui lui-même est lié au contexte mondial* », a-t-il indiqué.

Face à ces défis, le Directeur Général a témoigné les apports du Conseil d'Administration et du Ministère de tutelle qui, à travers leurs orientations stratégiques, ont aidé à « *redresser la situation, pour enfin retrouver un début d'équilibre* ».



Gaston GBEGBE
Représentant le Collectif des Assurés Sociaux

Ainsi, Il a « *instruit la Coordination de l'Inspection et d'Audit Interne et la Direction des Ressources Humaines de faire l'état des engagements du personnel* ».

« *Bientôt, les résultats des travaux seront mis à la disposition de la Direction Générale, ce qui nous permettra de décider de la levée ou non de la suspension* », a-t-il garanti.

Au sujet des stages et des recrutements, Vianey Marius Detanguy TAGO a mentionné que « *les mesures de suspension restent en vigueur jusqu'à la mise en place de la GPEC, c'est-à-dire, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences* ».

Il a promis au personnel que le rappel du solde issu des travaux de la Commission

Paritaire d'Avancement et de Reclassement « *sera payé au mois de février 2024* ». Poursuivant ses propos, il se veut rassurant, en ces termes : « *malgré la tension de trésorerie, la Direction Générale va toujours honorer ses engagements et vos droits seront régulièrement payés à terme échu* ». « *Aussi, un plan d'apurement des mandats et rappels des prestations sociales est en cours pour satisfaire les assurés sociaux bénéficiaires* » a-t-il ajouté.

Malgré des difficultés financières, a fait remarquer Vianey Marius Detanguy TAGO, « *nous pouvons dire de manière globale, que l'année 2023 s'est bien déroulée* », a-t-il signalé. Et d'informer l'assistance « *que le budget de l'exercice 2024 de la CNSS est adopté par le Conseil d'Administration et approuvé par le Ministère de tutelle* ».

L'orateur a avisé qu'au cours de cette année, « *nous allons dérouler le nouveau Plan Stratégique Quinquennal 2024-2028* », concernant des actions qui constituent des défis à relever et qui nécessitent la contribution efficace du personnel, chacun dans son domaine pour sa mise en œuvre.

(Suite à la page 9)

La salle de réunion de la Caisse a abrité le 29 février 2024 la cérémonie de signature d'un Contrat entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la société Global Télécom Electronique (GTE) concernant la location gérance de la salle de conférence de l'institution.



Vianey Marius Detanguy TAGO, DG de la CNSS



Aimé Eustache BAO, Directeur Gérant de GTE

Les deux parties qui ont apposé leurs signatures sur cet important document sont : Vianey Marius Detanguy TAGO et Aimé Eustache BAO, respectivement, Directeur Général de la Caisse et Directeur Gérant de GTE.

D'après les clauses de l'entente, cette somptueuse salle de conférence sera désormais gérée par l'entreprise GTE, qui aura la pleine responsabilité de l'entretien du bâtiment, du mobilier et de la maintenance des équipements modernes qui s'y trouvent. Il faut préciser que dorénavant, les clients doivent s'adresser à GTE pour toutes questions de réservation et de location.

« **Merci pour la confiance que vous avez placée en nous** », a déclaré Aimé Eustache BAO à l'endroit de la Direction Générale, suite à la signature du Contrat. Il a conclu sa brève intervention en rassurant le Directeur Général en ces termes : « **Nous avons une équipe de « bosseurs ». On ne va pas vous décevoir. Automatiquement, on va se mettre au travail et vous aurez les résultats** ».

En réponse, le Directeur Général, Vianey Marius TAGO, a clarifié que « **Ce qui a véritablement motivé la Direction Générale à**

externaliser la gestion de la salle de conférence, c'est tout simplement la recherche de maximisation du profit ». Il a ajouté que « **La construction de la salle a engendré un coût. Quand on investit, il faudrait à terme avoir un retour sur investissement. C'est dans cette optique que nous avons estimé qu'il est judicieux d'externaliser la gestion de la salle pour nous permettre d'avoir le retour sur investissement** ».

Que la salle soit louée ou pas, elle exige un entretien approprié impliquant des charges supplémentaires pour la Caisse. La décision de sous-traiter avec un prestataire a été collégalement prise lors du Comité de Direction.

A retenir que ladite salle de conférence a été inaugurée en octobre 2021 et aussitôt mise en exploitation. Le coût de construction et d'équipements sur fonds propre de l'institution s'élève à plus de 456 millions de francs CFA. Elle a une capacité d'accueil de 300 places, dotée d'équipements modernes très sollicitée par la clientèle.

La Rédaction

Bonne et heureuse année 2024 à tous ! (Suite et fin)

(Suite de la page 8)

Des mesures suivantes seront mises en œuvre, a prévenu Vianey Marius Detanguy TAGO, entre autres :

- ♦ La validation et la mise en exécution du nouvel Accord d'Établissement qui était en relecture dont plus de privilège sera accordé aux catégories socio professionnelles de classe moyenne ;
- ♦ La tenue régulière de la Commission Paritaire d'Avancement et de Reclassement afin d'éviter les surcharges ;
- ♦ La validation du statut de la Mutuelle de Santé, d'ici la fin du troisième trimestre 2024 et ensuite voir la possibilité de financement de ladite Mutuelle.
- ♦ Les sanctions contre les absences non justifiées ;
- ♦ L'opérationnalisation en cours d'installation, à partir du 1^{er} mars 2024, du système de pointage électronique du personnel afin de susciter la ponctualité et l'assiduité au travail ;
- ♦ La mise en place dès la fin de ce mois de janvier de la mercuriale des consommables et autres produits, dont l'objectif est d'éviter la surfacturation afin d'avoir la maîtrise des dépenses.

♦ Au tour du slogan : « **nous allons innover** », le Directeur Général a jeté les bases des actions futures qui, selon lui, représentent les défis à relever à savoir, entre autres :

- ♦ Les différents paiements seront effectués à travers le système du paiement mobile, à partir du 2^e trimestre 2024 ;
- ♦ La CNSS va faire un pas de plus dans le domaine de la digitalisation par le lancement officiel du site web, au 2^e trimestre de cette année.

Avant de terminer son discours, le Directeur Général a formulé ses meilleurs vœux de santé, bonheur et de succès à ses collaborateurs, aux assurés sociaux du secteur privé, public, rentiers et à tout le personnel retraité de la CNSS, ainsi qu'à l'endroit de leurs familles respectives. « **Bonne et heureuse année 2024 à tous !** », a-t-il conclu.

Après la remise des cadeaux et la photo de famille, un déjeuner, pour joindre l'utile à l'agréable, a été servi et partagé dans une ambiance empreinte de cordialité, sanctionnant la fin de la cérémonie.

La Rédaction

Services de qualité à l'Agence Bangui Nord

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a créé en 2022, l'Agence Bangui Nord. La création de cette structure s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'institution qui consiste à toujours rester proche des assurés sociaux afin de leur offrir des services de qualité. Pour davantage d'informations sur le fonctionnement et les enjeux de cette Agence, Bertin BOMELET OMOKOMY, Chef d'Agence Bangui Nord, nous éclaire.

A la question de savoir quelles sont ses attributions, Bertin BOMELET OMOKOMY affirme que « le Chef d'Agence est le représentant du Directeur Général dans sa zone de juridiction. Il est appelé à exécuter les grandes orientations de la Direction Générale, notamment, le recouvrement des cotisations sociales auprès des employeurs. De par ses missions, il procède également au paiement des prestations sociales aux bénéficiaires et aux ayants-droit. Il faut noter, par ailleurs, que les prestations sociales concernent les prestations de maternité, les allocations familiales, les rentes et les pensions ».

D'après le Chef d'Agence Bangui Nord, « la création de l'Agence Bangui Nord repose sur l'axe 2 du Plan Stratégique 2017-2021 de la Direction Générale, qui vise « l'amélioration continue de la qualité de services rendus aux assurés sociaux ». « Sa création n'est qu'une réponse motivée face aux difficultés et autres tracasseries enregistrées par certains clients ». Pour le Chef d'Agence, « nous avons mission de faire l'immatriculation des employeurs et employés. Cette opération donne droit à l'Agence de recouvrer les cotisations sociales. Et donc de manière particulière, l'Agence Bangui Nord, autant que les autres Agences créées, n'est autre que la Direction Générale en miniature qui offre aux assurés sociaux les mêmes services tout en restant dans les grandes orientations de la « Maison Mère », la Direction Générale. Ces orientations sont, entre autres : l'accueil de notre clientèle, la réception de leurs requêtes et dossiers, et l'immatriculation ».

« L'Agence est pour nos clients, un Service à leur portée facilitant toutes leurs formalités administratives et aussi permettant de lutter contre les fraudes commises par certains personnels véreux », a mentionné, Bertin BOMELET OMOKOMY qui rappelle la délimitation de la zone de juridiction de l'Agence en ces termes : « la Direction Générale a bien voulu privilégier la décentralisation de ses activités en confiant à l'Agence Bangui Nord, trois arrondissements de la ville de Bangui, notamment, les 4^e, 5^e et 8^e et toute la commune de Bégoua, comme sa zone de juridiction ».

Poursuivant ses propos, le Chef d'Agence précise l'effectif du personnel sous sa responsabilité, soutenant que l'Agence comprend :

- ◆ Le Chef d'Agence, coordonnateur de toutes les activités de la structure;
- ◆ Deux Chefs de Sections appelés à assurer les activités métiers, c'est-à-dire, un Chef de Section Accueil Prestataires qui s'occupe de toutes les formalités administratives dans le domaine des prestations (Pension, Allocation Familiale, et Accident de Travail et Maladies Professionnelles) et le Chef de Section Accueil Cotisants qui s'occupe des employeurs ;
- ◆ Un Comptable Délégué assure les activités supports dans le domaine des encaissements et le reversement des cotisations sociales à la Direction Générale ;
- ◆ Deux Guichetiers viennent en appui aux Responsables des Sections Accueil Prestataires et Accueil Cotisants ;
- ◆ Un secrétaire dont la principale activité est liée à la saisie des courriers tout en veillant sur leur transmission entre les différents responsables ;



Agence Bangui-Nord

◆ Un Planton lettré et un Chauffeur de service.

Pour Bertin BOMELET OMOKOMY, « bientôt l'Agence va totaliser deux années d'existence avec le même effectif qui arrive à satisfaire ses usagers grâce à une bonne organisation managériale animée par une équipe attentionnée et dotée d'un professionnalisme, prompt à satisfaire les assurés sociaux », confirme-t-il.

décrivant les principales

tâches assignées à l'Agence, Bertin BOMELET OMOKOMY précise que « pour l'instant, l'Agence Bangui Nord n'est pas habilitée à payer les prestations sociales, notamment les Allocations Familiales, les Pensions et Rentes. Mais, cela va être effectif dans un proche avenir », indique le Chef d'Agence qui clarifie que « nous encaissons les cotisations sociales des employeurs desdites localités et nous recevons aussi leurs déclarations sur place », réitérant par ailleurs que « l'Agence peut enregistrer divers dossiers et accuser réception des requêtes. Le suivi des dossiers est bel et bien l'une des principales tâches quotidiennes de l'Agence ».

Concernant les défis le Chef d'Agence souligne qu'une « structure administrative de notre envergure a des défis. La Direction Générale est toujours prompte à les affronter afin que des services de meilleure qualité soient fournis aux usagers ». A en croire Bertin BOMELET OMOKOMY « le défi majeur auquel l'Agence est confrontée concerne le taux de fréquentation de l'Agence par les assurés sociaux qui préfèrent toujours se rendre au centre-ville, à la Direction Générale, pourtant éloignée, alors que l'Agence est à leur portée ici et ce, malgré d'incessantes campagnes de sensibilisation menées ; nous saisissons cette opportunité pour rappeler à nos clients situés dans notre proximité de se rapprocher de leur Agence ».

Sous forme d'appel, Bertin BOMELET OMOKOMY saisit cette opportunité pour exhorter les employeurs « de venir librement faire leurs déclarations respectives ». Par la même occasion, il rassure les assurés sociaux que « bientôt, sera effectif, le paiement de leurs prestations sociales sur place à l'Agence Bangui Nord. Ainsi, le long et parfois périlleux trajet pour se rendre au siège de la CNSS, sera évité en sus du coût de transport et du risque d'accident qui seront épargnés ».

En guise de mots de fin, le Chef d'Agence tient à remercier la Direction Générale d'avoir fait cet honneur de confier à son équipe, la lourde et délicate mission. « Au nom des collaborateurs et en notre nom propre, nous lançons un vibrant appel à l'endroit des assurés sociaux et des employeurs des 4^e, 5^e et 8^e arrondissements de Bangui et de toute la commune de Bégoua, que la Direction Générale a mis à leurs dispositions, une Agence et une équipe dynamique afin de répondre à tous leurs besoins, au lieu de continuer à aller au siège de la CNSS ».

Enfin, conclut-il, « C'est le lieu d'inviter aussi nos compatriotes à venir découvrir l'Agence de Bangui Nord, au quartier Fouh, dans le quatrième arrondissement de Bangui, en face du terrain PATASSE. Nous sommes au service des clients ».

La Rédaction

Le vrai visage de la CNSS

D'aucuns se rappelleront des difficultés et calvaires vécus par les assurés sociaux à l'époque de l'Office Centrafricain de Sécurité Sociale (OCSS). Depuis que l'OCSS a été érigé en une Caisse, des réponses efficaces et positives ont été apportées grâce aux multiples réformes radicales et courageuses engagées, débarrassant les assurés sociaux de ces mauvais souvenirs. Pour l'opinion, la CNSS fait également partie des institutions républicaines où la bonne gouvernance figure parmi ses exigences l'érigant en un vrai visage de la protection sociale en Centrafrique.

A l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an 2024, au personnel de la CNSS et aux assurés sociaux par le Directeur Général de l'institution, José Rodrigue **SORRO**, Directeur des Ressources Humaines et des Projets n'a pas tort de rappeler l'état de santé actuelle de la CNSS.

Les éloquentes déclarations du Directeur des Ressources Humaines et des Projets citant les performances impulsées par la Direction Générale de la CNSS révèlent la bonne gestion de l'institution. Pour preuve, les congratulations abondamment exprimées par ses partenaires démontrent à suffisance combien la politique de la protection sociale est bien menée aujourd'hui. La CNSS s'est faite une peau neuve, reconnaissent certains compatriotes. Elle a, non seulement acquis le respect et la confiance de ses clients mais aussi, elle mérite l'attention soutenue exprimée par les institutions régionales et internationales en charge de sécurité sociale.

Le mauvais visage de l'OCSS est finalement et définitivement enterré à cause du travail acharné et professionnel impulsé par la Direction générale, transformant littéralement le visage de l'institution.

Les acquis enregistrés par la CNSS, à ce jour, sont immenses et visibles, a reconnu le Directeur des Ressources Humaines et des Projets, citant entre autres :

- ◆ Le paiement à terme échu des prestations aux assurés sociaux ;
- ◆ L'apurement des prestations ;
- ◆ La prise en charge adéquate de personnes à mobilité réduite



Le vrai visage de la sécurité sociale

- ◆ L'amélioration des conditions de paiements des assurés sociaux à travers la bancarisation des paiements des prestations ;
- ◆ La modernisation de l'institution pour une meilleure prise en charge des assurés sociaux;
- ◆ Qui peut démentir ces évidences ? « *De sa tombe, l'Office Centrafricain de Sécurité Sociale décédé, en son temps, suite à son état grabataire, voit et applaudit les sacrifices consentis et le laborieux travail abattu pour le redressement de la CNSS* », ironise un client de l'OCSS.

Plus que jamais déterminé, le personnel de la Caisse a promis de décupler « *des sacrifices* » afin de permettre à l'institution d'assurer dans la plénitude sa mission de service public de sécurité sociale.

Comme quoi, le vrai visage de la CNSS se métamorphose au quotidien au grand étonnement de l'opinion.

La Rédaction

Recyclage des Agents d'enrôlement biométrique

Une trentaine d'Agents et Cadres de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ont participé à un recyclage sur le thème : « Les procédures d'enrôlement biométrique des assurés sociaux », tenu du 19 au 20 février 2024, dans la salle de réunion de l'institution.

Cet atelier a pour but de corriger les erreurs dans la procédure d'enrôlement biométrique des assurés sociaux de la Caisse et de définir de nouvelles stratégies avant le lancement de la grande campagne d'enrôlement biométrique proprement dite qui va se dérouler au sein des entreprises de la place.

Il convient de noter que les participants au recyclage avaient déjà subi en 2022, la formation sur les techniques d'enrôlement biométrique et l'utilisation des kits y afférents. Par la suite, ils ont procédé à l'enrôlement, au mois de décembre 2023, des travailleurs de la CNSS. L'opération étant considérée comme un test, d'où l'impérieuse nécessité de relever les manquements afin d'apporter des



Les participants

solutions idoines.

Cette phase de renforcement des capacités est animée par le Consultant ivoirien, Koffi **KOUAME**, assisté de Gérard **LAOULET**, Chef de Service Etude et Développement Informatique.

A noter enfin que l'enrôlement biométrique des assurés sociaux vise à assainir de manière durable, les « Fichiers Assurés » de la CNSS, ceci pour éviter des cas de fraudes et autres malversations.

La Rédaction

CARNET ROSE

NAISSANCE

1-Monsieur Ulrich **NGATECKO**, Employé à la Direction du Recouvrement Contrôle, annonce la naissance de sa fille, Heliana Sirine Aude Noëlla **NGATECKO KANAGO**, le 28 décembre 2023, à Bangui.

2-Monsieur Crépin **MOKOGBOTI**, Employé à l'Ecole Maternelle de la CNSS, informe les lecteurs de la naissance de son fils, Ebenezer Dieu De Grâce **MOKOGBOTI BELAVO**, le 06 janvier 2024, à Bangui.

MARIAGE

1-Mademoiselle Sandrine **TAGBA**, à la Direction du Recouvrement Contrôle de la CNSS et Monsieur Rodrigue **MOKILI**, se sont dit OUI, à l'occasion de la célébration du mariage à l'Hôtel Ledger à Bangui, le 30 décembre 2023.

2-Mademoiselle Rosine Mathilde **DINDIMA**, Monitrice à l'Ecole Maternelle de la CNSS et Monsieur Innocent Maxime **BOUET** ont scellé leur union à la Marie de Bangui, le 30 décembre 2023.

3-Monsieur Bienvenu De Beauchamp **MAHOUTOU**, Chef de Section Exploitation AVID (Assurance Vieillesse Invalidité Décès), à la Direction des Services de Prestations de la CNSS et sa campagne, Corine Mirabelle **MENDA** se sont mariés le 13 janvier 2024, à la Mairie de Bangui.

4-Monsieur François d'Assise **TCHEDAKROU**, Directeur Financier et Comptable à la CNSS et Mademoiselle Elisabeth **GALAYO** se sont mariés le 24 février 2024 à leur domicile sis Pk 17 route de Boali.

La Direction Générale souhaite bon ménage aux couples **MOKILI**, **BOUET**, **MAHOUTOU** et **TCHEDAKROU**.



Couple MOKILI



Couple BOUET



Couple MAHOUTOU



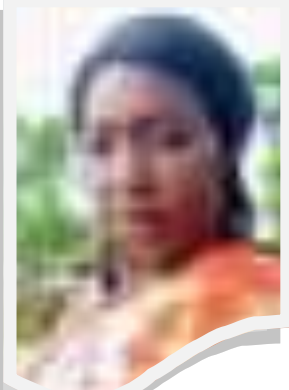
Couple TCHEDAKROU.

NÉCROLOGIE

1-Regretté Serge **MONTEUIL**, Employé à la Direction de Recouvrement Contrôle, décédé le 20 janvier 2024 à Bangui, des suites de maladie ;

2-Feue Gabriella **YANDHO**, Gestionnaire des Comptes Cotisants, à la Direction du Recouvrement Contrôle, décédée le 27 janvier 2024 à Bangui, des suites d'accouchement.

La Direction Générale adresse ses vives condoléances aux parents, amis et connaissances des disparus.



Regrettés, Serge **MONTEUIL** et Gabriella **YANDHO**

L'Assuré Social

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BP: 420 & 810 Tel:+236 21 61 26 00

Réalisation: Cellule Communication CNSS /Contact Consultant: +236 75 94 29 29 / 70 92 19 19

«**SECURITE SOCIALE MAGAZINE**»

A suivre chaque Mardi de 20H 30 à 21 H sur Radio Centrafrique 106.9 FM